

Fiche Signalétique (SDS) Amérique du Nord (États-Unis et Canada)



Révision date: 1/19/2022

RUBRIQUE 1: Identification

Identificateur de produit:

Désignation commerciale du produit: Kalama* Cinnamic Alcohol, FCC
Numéro de produit utilisés par les entreprises: CNALCFCC
Autres moyens d'identification: Alcool cinnamylique, 3-Phényl-2-propèn-1-ol, Styryle carbinol

Usage recommandé et restrictions d'utilisation:

Utilisations: Ingrédient aromatique et parfumé
Restrictions d'utilisation: Aucune identifiée

Identificateur du fournisseur:

Fabricant / Fournisseur: Emerald Kalama Chemical, LLC
1296 NW Third Street
Kalama, WA 98625 États-Unis
Téléphone : +1-360-673-2550

1499 SE Tech Center Place, Suite 300
Vancouver, WA 98683 États-Unis
Téléphone : +1-360-954-7100
e-mail: product.compliance@emeraldmaterials.com

Pour plus de renseignements sur cette FDS:

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence:

ChemTel (24 heures) : 1-800-255-3924 (États-Unis); +1-813-248-0585 (en dehors des États-Unis).

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

Informations conformes aux dispositions US 29 CFR 1910.1200 (Hazcom 2012) et Canada Règlement sur les produits dangereux (SIMDUT 2015):

Classification des produits chimiques:

Irritation cutanée, catégorie 2
Sensibilisation cutanée, catégorie 1

Éléments d'étiquetage:

Pictogramme(s) de danger:



Mentions d'avertissement:

Attention

Mention(s) de danger:

H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Mention(s) de conseils de prudence:

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P280 Porter des gants de protection.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale, régionale et internationale.

Informations supplémentaires: Pas de renseignements supplémentaires

Les mises en garde sont conformes aux dispositions de l'annexe III du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH). Les réglementations en vigueur dans chaque pays ou région peuvent déterminer quelles sont les déclarations obligatoires sur l'étiquette des produits. Pour plus de précisions, reportez-vous à l'étiquette des produits.

Risques ne figurant dans aucune autre classification:

Dangers physiques non classifiés ailleurs: Pas de renseignements supplémentaires

Dangers pour la santé non classifiés ailleurs: Pas de renseignements supplémentaires

Voir la section 11 pour les données toxicologiques.

RUBRIQUE 3: Composition/information sur les ingrédients

Substance:

<u>Numéro de CAS</u>	<u>Dénomination chimique</u>	<u>% en poids</u>
000104-54-1	Alcool cinnamylique	99-100
000104-55-2	Cinnamaldéhyde	0.1-<1.0

Les quantités indiquées sont typiques et ne représentent pas une spécification. Les composants restants sont exclusifs, inoffensifs et/ou présents en quantités inférieures aux limites à déclarer.

RUBRIQUE 4: Premiers soins

Description des premiers soins:

Généralités: Si une irritation ou d'autres symptômes se font sentir ou persistent, évacuer la victime de la zone en question, quelle que soit la voie d'exposition, et consulter un médecin.

Contact avec les yeux: Toute substance en contact avec l'oeil devrait être enlevée par lavage immédiat à l'eau. Consulter un médecin en cas de symptômes.

Contact avec la peau: Enlever immédiatement les vêtements et chaussures contaminés. Laver la zone affectée avec beaucoup d'eau et du savon jusqu'à ce que toute trace de produit chimique ait disparu (au moins 15 à 20 minutes). Laver les vêtements avant de les réutiliser. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Inhalation: Se retirer ou retirer la victime à l'air libre si le produit a un effet nocif. En cas de difficultés à respirer, administrer de l'oxygène. Si la personne affectée ne respire plus, assurer la respiration artificielle. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Ingestion: Ne pas faire vomir. Ne jamais donner quoi que ce soit à ingérer par la bouche à une personne sans connaissance. Se rincer complètement la bouche à l'eau. Consulter immédiatement un médecin.

Protection des secouristes: Porter des vêtements et le matériel de protection personnelle appropriés aux risques.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés: Irritation. Les affections cutanées préexistantes peuvent être aggravées par le contact prolongé ou répété. Voir la section 11 pour obtenir des renseignements supplémentaires.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire: Traiter les symptômes

RUBRIQUE 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

Classe d'inflammabilité NFPA: N/A

Agents extincteurs:

Agents extincteurs appropriés: Dioxyde de carbone, poudre chimique, mousse, de l'eau pulvérisée.

Agents extincteurs inappropriés: Aucun connu.

Dangers spécifiques du produit:

Risques exceptionnels d'incendie et d'explosion: Ce produit n'est pas considéré comme un risque d'incendie, mais il brûle s'il est enflammé.

Produits de combustion dangereux: Des substances irritantes ou toxiques peuvent être émises durant les phases d'incinération, de combustion ou de décomposition. Voir la section 10 (Produits de décomposition dangereux) pour obtenir des renseignements supplémentaires.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers: Porter un appareil respiratoire autonome (ARA) avec masque complet et fonctionnant par pression positive intermittente (ou toute autre pression positive), ainsi que des vêtements de protection homologués. Le personnel dénué de protection respiratoire convenable doit quitter l'endroit afin d'éviter une exposition significative aux gaz toxiques issus des produits enflammés, de combustion ou de décomposition. Dans le cas d'endroits fermés ou mal ventilés, porter l'ARA au cours du nettoyage suivant l'incendie, ainsi que lors de l'attaque de l'incendie.

Voir la section 9 pour obtenir des renseignements supplémentaires.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence: Voir la section 8 pour obtenir des recommandations sur le port d'un équipement de protection individuelle. En cas de déversement dans un endroit encloué,

Nom du FDS: Kalama* Cinnamic Alcohol, FCC

ventiler l'endroit. Le port d'un équipement de protection individuelle est obligatoire.

Précautions pour la protection de l'environnement: Ne pas verser ce produit dans les égouts publics, dans les réseaux d'aqueduc ou dans les eaux de surface.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage: Confiner le déversement. Porter des vêtements et le matériel de protection personnelle appropriés aux risques. Balayer soigneusement et mettre le produit dans un récipient en vue de la réutilisation ou de l'évacuation. Éviter d'entraîner la formation de poussière. Mettre dans un contenant fermé et étiqueté; stocker dans un endroit sûr en attendant l'élimination. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les porter à nouveau.

RUBRIQUE 7: Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention: A l'instar des produits chimiques, respecter de bonnes procédures de travail. Se laver soigneusement après avoir manipulé ce produit. Toujours se laver avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les toilettes. Utiliser ce produit dans des conditions largement ventilées. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Éviter de respirer les poussières. Ne pas boire, goûter, avaler ou ingérer ce produit. Laver tout vêtement contaminé avant de l'utiliser à nouveau. Assurer la présence de bassins oculaires et de douches d'urgence dans la zone de travail.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités: Entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Stocker ce produit à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10). Ne pas stocker dans des contenants ouverts, non ou mal étiquetés. Tenir le contenant fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Ce produit peut facilement s'oxyder. Il est conseillé de tamponner les récipients ouverts sous une atmosphère d'azote.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle:

Limites d'exposition professionnelle (OEL):

Dénomination chimique	ACGIH - TWA/Niveau plafond	ACGIH - STEL	OSHA - PEL	OSHA - STEL	OSHA - Ceiling	AIHA - WEEL
Alcool cinnamylrique	N/E	N/E	N/E	N/E	N/E	N/E
Cinnamaldéhyde	N/E	N/E	N/E	N/E	N/E	N/E
Dénomination chimique	OSHA - PEL	OSHA - STEL	OSHA - Ceiling	AIHA - WEEL		
Alcool cinnamylrique	N/E	N/E	N/E	N/E	N/E	N/E
Cinnamaldéhyde	N/E	N/E	N/E	N/E	N/E	N/E
Dénomination chimique	Canada Ontario	Canada Québec	Canada Alberta	Canada British Columbia		
Alcool cinnamylrique	N/E	N/E	N/E	N/E	N/E	N/E
Cinnamaldéhyde	N/E	N/E	N/E	N/E	N/E	N/E

N/E = Non établi (aucune limite d'exposition établie pour les substances répertoriées dans le pays, la région ou l'organisation répertoriés).

Contrôles de l'exposition:

Contrôles d'ingénierie appropriés: Assurer une ventilation efficace par aspiration à la source ou générale pour éviter que les employés n'inhalent régulièrement la poussière. La ventilation doit être suffisante pour maintenir l'air ambiant de la zone de travail sous les limites d'exposition indiquées dans la fiche signalétique. (Des consignes de ventilation peuvent être trouvées dans des publications du type Industrial Ventilation : American Conference of Governmental Industrial Hygienists, 1330 Kemper Meadow Drive, Cincinnati, OH, 45240-1634, États-Unis.) (<http://www.acgih.org/home.htm>).

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (PPE):

Protection des yeux et du visage: Porter du matériel de protection des yeux.

Protection de la peau et du corps: Porter des gants de protection contre les produits chimiques (imperméables).

Appliquer de bonnes pratiques de laboratoire/lieu de travail, notamment le port de tenues de protection individuelle : blouse de laboratoire, lunettes de sécurité et gants protecteurs.

Protection respiratoire: En cas de ventilation insuffisante, porter l'équipement respiratoire approprié aux risques. Porter un appareil de protection respiratoire homologué (par exemple, appareil de protection respiratoire anti-vapeurs organiques, respirateur anti-vapeurs organiques à adduction d'air filtré avec masque complet ou appareil respiratoire autonome (ARA) avec masque complet) si l'exposition aux aérosols, au brouillard, à l'embrun, à la fumée, aux émanations ou à la vapeur dépasse une ou plusieurs des limites d'exposition des substances chimiques mentionnées dans la fiche signalétique. Utiliser l'appareil de protection respiratoire conformément aux restrictions relatives à l'emploi indiquées par le fabricant et à la norme 1910.134 (29CFR) de l'OSHA.

Informations diverses: Des bassins oculaires et des douches de décontamination sont recommandés dans la zone de travail.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

État physique:	Masse cristalline (solide)	pH:	4.7 (solution à 1%)
Apparence:	Blanc à jaune pâle	Densité relative:	1.044 (25°C)

Nom du FDS: Kalama* Cinnamic Alcohol, FCC

Odeur:	Fleur	Coefficient de partage (n-octanol/eau):	1.452 (OECD 117)
Seuil olfactif:	Non disponible	Pourcentage volatile (poids):	100%
Solubilité dans l'eau:	2542 mg/L @ 25°C	Composés organiques volatiles (VOC):	100%
Taux d'évaporation:	<1	Point d'ébullition °C:	234 °C
Tension de vapeur:	0.358 Pa @ 25 °C	Point d'ébullition °F:	453 °F
Densité de vapeur:	4,6 (l'air=1)	Point d'éclair:	>93.3 °C (>200 °F) Pensky-Martens en vase clos
Viscosité:	27.449 mm2/s @ 40°C; 14.482 mPa.s @ 40°C	Température d'auto-inflammation:	Non disponible
Point de fusion / Point de congélation:	31 °C (88 °F) (point de solidification)	Inflammabilité (solide, gaz):	Non inflammable
Propriétés comburantes:	Pas d'oxydation	Limites d'inflammabilité ou Limites d'explosibilité:	LFL/LEL: Non disponible UFL/UEL: Non disponible
Propriétés explosives:	Non explosif	Tension de surface:	42.6 mN/m @ 20°C (calculé)
Température de décomposition:	Non disponible		

Autres informations: Les quantités indiquées sont typiques et ne représentent par une spécification.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

Réactivité: S'oxyde en cas d'exposition à l'air.

Stabilité chimique: Ce produit est stable.

Risque de réactions dangereuses: La polymérisation dangereuse ne se produira pas.

Conditions à éviter: Éviter l'exposition à l'air, à l'humidité, aux sources d'inflammation et aux températures élevées.

Matériaux incompatibles: Éviter le contact avec les agents oxydants.

Produits de décomposition dangereux: CO₂ et CO.

RUBRIQUE 11: Données toxicologiques

Les renseignements sur les voies d'exposition probables:

Généralités: Le matériel de protection doit être utilisé et les procédures de manipulation doivent être suivies pour réduire l'exposition au minimum.

Yeux: Les particules solides entrant en contact avec les yeux (poudre/poussière) peuvent être à l'origine de douleurs pouvant être accompagnées d'une irritation.

Peau: Peut provoquer une allergie cutanée. Cause une irritation de la peau.

Inhalation: L'inhalation de poussières peut provoquer une irritation respiratoire. L'exposition chronique peut causer mal de tête, vertiges, fatigue, nausée et vomissement.

Ingestion: Nocif en cas d'ingestion. L'ingestion peut entraîner une irritation.

Symptômes/effets, aigus ou retardés: Irritation

Renseignements sur la toxicité aiguë: Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

<u>Dénomination chimique</u>	<u>CL50 Inhalation</u>	<u>Espèce</u>	<u>DL50 Orale</u>	<u>Espèce</u>	<u>DL50 Cutané</u>	<u>Espèce</u>
Alcool cinnamylique	N/E	N/E	2675 mg/kg	Souris	>5000 mg/kg	Lapin / adulte
Cinnamaldéhyde	757 mg/L (4 heures, vapeur, estimée)	Rat / adulte	2220 mg/kg	Rat / adulte	1160 mg/kg	Cobaye / adulte

Corrosion cutanée/irritation cutanée: Provoque une irritation cutanée (Catégorie 2).

<u>Dénomination chimique</u>	<u>Irritation de la peau</u>	<u>Espèce</u>
Alcool cinnamylique	Irritant	Cobaye / adulte
Cinnamaldéhyde	Irritant modérée	Lapin / adulte

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

Nom du FDS: Kalama* Cinnamic Alcohol, FCC

Dénomination chimique

Alcool cinnamylrique
Cinnamaldéhyde

Irritation des yeux

Non irritant
Irritant modérée

Espèce

Lapin & Cobaye
Lapin / adulte

Sensibilisation respiratoire ou cutanée: Sensibilisation cutanée (Catégorie 1).

Dénomination chimique

Alcool cinnamylrique
Cinnamaldéhyde

Sensibilisation cutanée

Sensibilisant
Sensibilisant

Espèce

Cobaye et Humain
Cobaye / adulte

Cancérogénicité: Non classé (aucune information pertinente n'a été trouvée).

Cancérogénicité: Non listé en tant que cancérogène et non réglementé par le CIRC (Groupe 1 or 2), NTP, OSHA ou ACGIH.

Mutagénicité sur les cellules germinales: Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis). ALCOOL CINNAMYLRIQUE : Des résultats négatifs ont été observés dans le test d'Ames, avec et sans activation (in vitro). Le test d'Ames n'a montré aucune activité mutagène et des résultats variables, aussi bien positifs (à des doses approchant les niveaux cytotoxiques) que négatifs, ont été observés lors d'autres études de génotoxicité in vitro. L'ensemble des résultats indique que cette matière n'est ni mutagène ni clastogène.

Toxicité pour la reproduction: Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis). ALCOOL CINNAMYLRIQUE : Toxicité sur la reproduction, étude par voie orale chez le rat : NOAEL (dose sans effet nocif observé) = 535 mg/kg bw/jour. Étude par voie orale de toxicité pour le développement, chez le rat : NOAEL (dose sans effet nocif observé), toxicité pour le développement = 53,5 mg/kg de poids corporel/jour.

Toxicité pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique: Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

Toxicité pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétées: Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis). ALCOOL CINNAMYLRIQUE : Étude à doses répétées, voie orale, 4 mois, rat : DSENO (dose sans effet nocif observable) = 53,5 mg/kg pc/jour (sans effet nocif observé). Données supplémentaires d'étude sur l'animal : Étude à doses répétées, voie orale, 17 semaines, rat : DMENO (dose minimale à effets nocifs observables) = 6366 mg/kg de pc/jour (des effets ont été observés sur le sang (modification de la composition du sérum) et des effets biochimiques (enzyme)) ; RÉFÉRENCE CROISÉE (trans-cinnamaldéhyde) : Étude à doses répétées, voie orale, 14 semaines : DSENO (rat) = 275-300 mg/kg pc/jour, DSENO (souris) = 625-650 mg/kg pc/jour.

Danger par aspiration: Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

Renseignements sur les autres formes de toxicité: Aucune information supplémentaire disponible.

RUBRIQUE 12: Données écologiques

Écotoxicité:

Dénomination chimique	Espèce	Aiguë	Aiguë	Chronique
Alcool cinnamylrique	Poissons	LC50 9 mg/L (96 heures)	LC50 4.15 mg/L(96 heures)	N/E
Alcool cinnamylrique	Invertébrés	EC50 7.7 mg/L (48 heures)	N/E	N/E
Alcool cinnamylrique	Algues	EC50 19.7 mg/L (72 heures)	N/E	N/E
Alcool cinnamylrique	Micro-organismes	IC50 161.27 mg/L (48 heures) (population growth rate)		
Cinnamaldéhyde	Poissons	LC50 >3.5 mg/L (96 heures)	LC100 2.35-3.93 mg/L(24 heures)	N/E
Cinnamaldéhyde	Invertébrés	EC50 1.20-7.05 mg/L (48 heures)	EC50 3.1 mg/L(24 heures)	N/E
Cinnamaldéhyde	Algues	EC50 6.87 mg/L (72 heures)	EC50 7.55 mg/L(96 heures)	N/E
Cinnamaldéhyde	Micro-organismes	EC50 71 mg/L (3 heures)		

Persistence et dégradation:

Dénomination chimique

Alcool cinnamylrique
Cinnamaldéhyde

Biodégradation

Facilement biodégradable (OECD 301C)
Facilement biodégradable (force probante des données)

Potentiel de bioaccumulation:

Dénomination chimique

Alcool cinnamylrique
Cinnamaldéhyde

Facteur de bioconcentration (BCF)

4.989 L/kg (calculé)
8.3 (estimée)

Log Kow

1.452 (OECD 117)
1.83 @ 27°C

Mobilité dans le sol:

Dénomination chimique

Alcool cinnamylrique
Cinnamaldéhyde

Mobilité dans le sol (Koc/Kow)

116.9 (log KOC=2.068)
29.456 L/kg @ 20°C (estimée)

Autres effets nocifs: Aucune information supplémentaire disponible.

RUBRIQUE 13: Données sur l'élimination

Dans le but de l'évacuation des déchets, ce produit n'est pas défini ou désigné dangereux par les dispositions actuelles du Federal (EPA) Resource Conservation and Recovery Act (RCRA, 40CFR261). Incinérer les résidus ou les mettre en décharge dans une

Nom du FDS: Kalama* Cinnamic Alcohol, FCC

installation dûment autorisée (homologuée) conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux en vigueur. Tenir compte des dispositions communautaires, nationales et locales des endroits où les déchets sont générés, traités et/ou éliminés pour déterminer la classification de déchets appropriée.

Voir la section 8 pour obtenir des recommandations sur le port d'un équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Les informations données ci-dessous sont fournies pour vous aider dans votre documentation. Elles peuvent compléter celles portées sur l'emballage. L'emballage de votre produit peut indiquer une version différente d'étiquetage en fonction de sa date de fabrication. Suivant les quantités des emballages intérieurs et les instructions d'emballage, il peut être soumis à des exceptions réglementaires spécifiques.

Numéro ONU: N/A

Désignation officielle de transport de l'ONU:

Non réglementé - Voir les détails sur le connaissance

Classe(s) de danger relative au transport:

Catégorie de danger étatsunienne DOT: N/A

Catégorie de danger canadienne TDG: N/A

Catégorie de danger européenne ADR/RID: N/A

Catégorie de danger (océans) Code IMDG: N/A

Catégorie de danger (atmosphère) ICAO/IATA: N/A

La mention "N/A" en regard de la catégorie de danger indique que le produit en question ne fait pas l'objet d'une réglementation particulière pour le transport.

Groupe d'emballage: N/A

Dangers environnementaux:

Polluants marin: Sans objet

Substance dangereuse (États-Unis): Sans objet

Transport en vrac aux termes de l'annexe II de la Convention MARPOL 73/78 et du Recueil IBC:

Sans objet

Précautions spéciales à prendre par l'utilisateur: Sans objet

RUBRIQUE 15: Informations sur la réglementation

Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement applicable au produit en question:

Réglementations et législation fédérales et gouvernementales des États-Unis:

Cette fiche signalétique a été préparée conformément aux critères de danger de l' OSHA Hazard Communication Standard , 29 CFR 1910.1200.

Loi " Comprehensive Environmental Response, Compensation and Liability Act" (CERCLA) des États-Unis;

Quantité à déclarer (RQ):

Sans objet

Loi "Superfund Amendments and Reauthorization Act" (Loi sur la nouvelle autorisation et les modifications de fonds de réserve) (SARA), États-Unis - Section 313 de SARA:

Ce produit contient les produits chimiques toxiques suivants sujet aux conditions déclaration de la section 313 de la planification de secours et le droit à-l'information selon la loi de 1986 et 40 CFR 372:

Aucun connu

Section États-Unis TSCA 12 (b) Notification d'exportation:

Ce produit ne sont pas soumis aux exigences TSCA 12 (b) de déclaration.

Proposition 65 de Californie:

Les ingrédient(s) suivants dans le produit, identifiés par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer:

Aucune substance de ce type n'est présente à notre connaissance, du moins pas à un niveau nécessitant une déclaration pour les expositions professionnelles conformément à l'interprétation de l'OSHA de la norme Hazard Communication Standard de Califor

Les ingrédient(s) suivants dans le produit, identifiés par l'État de Californie comme pouvant causer des malformations congénitales ou autres troubles de l'appareil reproducteur:

Aucune substance de ce type n'est présente à notre connaissance, du moins pas à un niveau nécessitant une déclaration pour les expositions professionnelles conformément à l'interprétation de l'OSHA de la norme Hazard

Remarques: Pas de renseignements supplémentaires

Réglementations et législation du Canada:

Ce produit a été classé en accord avec les critères de risque du Règlement sur les produits dangereux et le SDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

Remarques: Pas de renseignements supplémentaires

Inventaires des produits chimiques:

<u>Réglementation</u>	<u>Statut</u>
Inventaire australien des produits chimiques industriels (AIIC):	Y
Liste intérieure des substances du Canada (LIS):	Y
Liste extérieure des substances du Canada (LES):	N
Inventaire chinois des substances chimiques existantes (IECSC):	Y
Inventaire européen des CE (EINECS, ELINCS, NLP):	Y
Inventaire japonais des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS):	Y
Inventaire japonais loi sur la santé et la sécurité industrielle (ISHL):	Y
Liste coréenne des substances chimiques existantes évaluées (ECL):	Y
Inventaire des substances chimiques de la Nouvelle-Zélande (NZIoC):	Y
Inventaire philippin des produits et des substances chimiques (PICCS):	Y
Inventaire Taiwan des substances chimiques existantes:	Y
U.S. Toxic Substances Control Act (TSCA) (Active) :	Y

Une mention "Y" signale que tous les composants ajoutés intentionnellement sont répertoriés ou conformes à la réglementation. Une mention "N" signale que pour un ou plusieurs composants : 1) il n'y a pas de mention dans l'inventaire public (ou n'existe pas sur l'inventaire ACTIF de l'organisme TSCA américain) ; 2) aucune information n'est disponible ; ou 3) le composant n'a pas été étudié. Un "Y" pour la Nouvelle-Zélande peut signifier qu'une norme de groupe qualifié peut exister pour les composants de ce produit.

Europe REACH (EC) 1907/2006: Les composants applicables sont enregistrés, exclus ou conformes. La réglementation REACH de l'UE ne s'applique qu'aux substances fabriquées ou importées vers l'Union Européenne. Emerald Kalama Chemical a satisfait à ses obligations dans le cadre de la réglementation REACH de l'UE. Les informations REACH de l'UE concernant ce produit ne sont fournies que pour information. Chaque entité juridique peut avoir des obligations REACH de l'UE différentes selon sa position dans la chaîne d'approvisionnement. La conformité d'Emerald avec le règlement REACH de l'UE n'implique pas une couverture automatique pour les utilisateurs en aval situés dans l'UE. Pour les matériaux fabriqués en dehors de l'UE, l'importateur officiel doit comprendre et respecter ses obligations précises dans le cadre de la réglementation.

RUBRIQUE 16: Autres informations

FDS Révision date: 1/19/2022

Classement HMIS (Système d'identification des matières dangereuses):

Santé: 2 **Inflammabilité:** 1 **Danger physique:** 0 **Protection Personnelle :** X

Classement NFPA (National Fire Protection Association):

Santé: 2 **Inflammabilité:** 1 **Instabilité:** 0

CLÉ : 0=Non significatif; 1=Léger; 2=Modéré; 3=Grave; 4=Extrême. L'astérisque figurant après le numérique Health Evaluation HMIS dénote un danger chronique.

Le classement du Système d'identification des matières dangereuses (HMIS) et de la National Paint and Coating Association s'applique aux produits "emballés" (c'est-à-dire à température ambiante). Les classements se fondent sur le HMIS® III et NFPA 704 (2007). L'astérisque après le numéro de classement HMIS Health® III indique un danger chronique. Le classement de la National Fire Protection Association (NFPA) identifie le niveau de danger des matériaux lors d'une intervention urgente (c'est-à-dire "en feu").

Légende:

- *: Marque de commerce propriété de Emerald Kalama Chemical, LLC.
- ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists
- AIHA WEEL: American Industrial Hygiene Association (AIHA) Niveau d'exposition en milieu de travail sur l'environnement (WEEL)
- N/A: Sans objet
- N/E: Non établi
- STEL: Limite d'exposition de courte durée (moyenne pondérée dans le temps pour 15 minutes)
- TWA: Moyenne pondérée dans le temps (exposition pour une journée de travail de 8 heures)

Responsabilités de l'utilisateur / Clause de non responsabilité:

Étant donné que les conditions ou méthodes d'utilisation sont hors de notre contrôle, nous n'assumons aucune responsabilité et déclinons expressément toute responsabilité pour l'usage, quel qu'il soit, de ce matériel. Les renseignements contenus dans la présente sont, pour autant que nous le sachions, vrais et exacts. Toutefois, toutes les déclarations et toutes les suggestions sont faites sans garantie, expresse ou implicite, relativement à l'exactitude des renseignements, aux risques liés à l'usage du matériel ou aux résultats découlant d'un tel usage. L'utilisateur demeure responsable de se conformer à toutes les lois et à tous les

Nom du FDS: Kalama* Cinnamic Alcohol, FCC

règlements fédéraux, provinciaux et locaux en vigueur.

Ce bulletin ne peut couvrir toutes les situations que l'utilisateur est susceptible de rencontrer lors du traitement. Il vous faut examiner tous les aspects de vos activités pour déterminer si des mesures de précaution supplémentaires sont nécessaires. Tous les renseignements relatifs à la sécurité et à la santé qui se trouvent dans ce bulletin doivent être communiqués à vos employés et à vos clients. Il est de votre responsabilité d'établir des directives appropriées pour les pratiques de travail et des programmes de formation du personnel pour l'ensemble de vos activités.

Fiche Signalétique préparée par :
Service de conformité des produits
Emerald Kalama Chemical, LLC
1499 SE Tech Center Place, Suite 300
Vancouver, WA 98683
États-Unis